



Démission puis réembauche en cdd

Par **stef**, le **24/08/2010 à 19:32**

Bonjour,
je démissionne après 4 ans de cdi pour un nouveau projet professionnel.
Malheureusement, mon projet est reconduit. Mon entreprise me propose en cdd de 6 mois en attendant.
Est ce que le fait d'être réembauchée dans la même entreprise me donnera droit aux
assedics?

Merci pour votre réponse

Par **fabienne034**, le **24/08/2010 à 19:45**

oui mais il y a un délai de temps de travail

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>